



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 27, n° 1

Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004

par Kathy AuCoin et Diane Beauchamp

Faits saillants

- Selon l'ESG, il y a eu plus de deux millions incidents avec violence au Canada en 2004 contre les personnes âgées de 15 ans et plus. Le quart de ces incidents a causé une blessure. Parmi les incidents comportant des blessures, 24 % étaient suffisamment graves pour que la victime doive solliciter des soins médicaux, tandis que 20 % des incidents ont fait en sorte que la victime a dû se reposer au lit.
- Un peu moins du tiers des incidents avec violence causant une blessure (31 %) ont entraîné la perte d'une journée d'activités quotidiennes, tandis que 27 % des incidents avec violence causant une blessure ont entraîné la perte de deux à trois jours. Une tranche supplémentaire de 18 % des incidents a fait en sorte que les victimes ont été incapables de vaquer à leurs occupations quotidiennes pendant plus de deux semaines.
- La majorité des incidents liés aux ménages et aux biens ont entraîné des pertes de moins de 500 \$ (60 %) tandis que pour 15 % des incidents, des pertes de plus de 1 000 \$ ont été déclarées.
- La majorité des incidents ont entraîné une forme ou une autre de réaction émotionnelle (78 %) par les victimes, tandis que dans une minorité (21 %) des incidents, la victime a déclaré que l'incident ne l'avait pas beaucoup affecté. Dans l'ensemble, une proportion plus importante de victimes d'incidents sans violence ont éprouvé de la colère (41 %) comparativement aux victimes d'incidents avec violence (32 %). Peu importe le type d'incident, le cinquième des victimes était bouleversé, confus et/ou frustré.
- Les résultats de l'ESG indiquent qu'un plus grand pourcentage des victimes d'incidents avec violence (32 %) a déclaré éprouver des troubles du sommeil que les non-victimes (17 %). De plus, les femmes victimes de crimes avec violence étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer éprouver des troubles du sommeil (37 % des femmes et 28 % des hommes).
- Selon l'ESG, un peu moins du tiers des victimes d'un incident avec violence (30 %) ont installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité comparativement à un dixième des non-victimes.
- De façon générale, les victimes se sentaient moins en sécurité que les non-victimes. Sur les personnes qui marchaient seules le soir, la proportion des victimes d'incidents avec violence qui a déclaré se sentir très en sécurité s'établissait à 37 %, ce qui est inférieur à la proportion des non-victimes (46 %).
- Un peu moins du cinquième (18 %) des femmes qui ont été victimisées avec violence, ont déclaré se sentir très en sécurité lorsqu'elles marchent seules le soir, ce qui est inférieur à la proportion des hommes victimes d'incidents avec violence (49 %).



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements pour accéder ou commander le produit

Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications. ISSN 1205-8882

Ce produit n° 85-002-XPX au catalogue est aussi disponible en version imprimée standard au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel. La version imprimée peut être commandée par téléphone au 1-800-267-6677. ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Les prix ne comprennent pas les taxes sur les ventes.

March 2007

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir des services rapides, fiables et courtois et à faire preuve d'équité envers ses clients. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'« American National Standard for Information Sciences » – « Permanence of Paper for Printed Library Materials », ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Près de trois Canadiens âgés de 15 ans et plus sur dix ont été victimisés d'une manière ou d'une autre au cours de l'année menant à l'Enquête sociale générale 2004 sur la victimisation (ESG). Les répercussions et conséquences de ces victimisations peuvent comporter des blessures, des pertes financières et des dommages aux biens de même que des séquelles psychologiques et émotionnelles. La victimisation criminelle peut également affecter les membres de la famille et les amis d'une victime de même que la société dans son ensemble. De plus, les recherches effectuées jusqu'à présent indiquent que les témoins d'un crime, qui peuvent ne pas en subir de conséquences physiques et/ou économiques directes, peuvent être traumatisés, éprouver de l'anxiété et subir un niveau de stress plus élevé en raison de leur expérience (Kilpatrick et autres, 1997).

L'impact de la victimisation criminelle peut être influencé par un certain nombre de variables, comme le sexe de la victime, l'âge, l'historique de victimisation de la victime ou de personnes connues de la victime, la perception générale de la criminalité, le type et la gravité du crime subi et la relation entre la victime et le délinquant. Par exemple, la recherche indique que les victimes de crimes contre les biens ne sont pas aussi traumatisées que les victimes de crimes de violence, mais qu'elles subissent néanmoins des niveaux élevés de crainte, de dépression, d'hostilité et de troubles du sommeil qui peuvent durer pendant longtemps (Norris et autres, 1997). En outre, on a constaté que les femmes signalent des niveaux plus élevés de crainte que les hommes du fait d'avoir été victime d'un crime (Kilpatrick et Acerno, 2003).

Mesurer le coût global de la victimisation pour la société est difficile même dans les meilleures circonstances. Définir les multiples coûts différents associés à la victimisation et la façon de les mesurer est seulement l'une des nombreuses difficultés que pose la réalisation d'une telle étude. Les coûts directs et indirects à court et à long terme pour les victimes, leur famille et la société ne sont que quelques-uns des nombreux facteurs qu'il faudrait prendre en considération dans cet exercice d'établissement des coûts.

À l'aide de l'ESG 2004, la présente analyse décrit certaines répercussions directes et indirectes de la criminalité, y compris les coûts physiques, économiques, émotionnels/psychologiques et sociaux. Lorsque cela est possible, l'analyse répartit les victimes par catégorie, soit les crimes avec violence (vol qualifié, voies de fait et agression sexuelle), les crimes sans violence (vol ou tentative de vol de biens personnels et de biens du ménage) et les témoins d'un crime (voir l'encadré 1 pour la définition d'un témoin d'un crime et la section de la Méthodologie pour la description des incidents avec violence et des incidents sans violence). Lorsque cela est possible, les différences de sexe sont prises en considération.

Cette analyse indique que non seulement les victimes subissent des coûts physiques, émotionnels et financiers comme conséquence directe de leur victimisation, mais leur perception de leur voisinage et de leur propre sécurité personnelle ainsi que leurs opinions concernant le système policier sont affectées par leur expérience de victimisation antérieure. L'analyse met en évidence le fait que peu importe l'expérience de la criminalité, les femmes ont tendance à exprimer davantage de crainte par rapport au crime que les hommes, et lorsque des femmes sont victimes d'un crime, les répercussions de celui-ci sur leurs émotions, leur utilisation de mesures de prudence et leur sentiment de sécurité semblent être supérieurs que les répercussions pour les hommes.

Encadré 1 : Témoins d'un crime

L'Enquête sociale générale sur la victimisation a demandé aux répondants s'ils étaient entrés en contact avec la police au cours de la période de 12 mois précédente pour diverses raisons, y compris en tant que témoin d'un crime. Ceux qui ont répondu « oui » à cette question et qui n'avaient pas été victimes d'un autre crime au cours de la même période ont été placés dans la catégorie de victime « témoin d'un crime ». La valeur de l'inclusion de ce groupe dans l'analyse réside dans la représentation des personnes qui ne sont peut-être pas directement touchées par le crime, mais dont les perceptions du système de justice pénale et des niveaux de criminalité peuvent être influencées par ce qu'elles ont vu. Le type de crimes dont les répondants ont été témoins et l'identité de la victime ne ressortent pas clairement des données de l'ESG. Ces facteurs peuvent avoir un impact sur la façon dont les témoins réagissent.

Conséquences physiques des incidents avec violence

Plus du quart des incidents avec violence ont causé une blessure

Selon l'ESG 2004, il y a eu plus de deux millions incidents avec violence au Canada contre les personnes âgées de 15 ans et plus. Le quart de ces incidents a causé une blessure. Des proportions égales de voies de fait (31 %) et de vols qualifiés (30 %) ont causé une blessure tandis que les agressions sexuelles étaient moins susceptibles d'entraîner une blessure (7 %). Il n'y avait aucune différence importante entre les femmes et les hommes victimes d'un crime avec violence quant à leur probabilité d'être blessé (23 % pour les femmes et 27 % pour les hommes) (tableau 1).

Parmi les incidents comportant des blessures, 24 % de ces blessures étaient suffisamment graves pour que la victime doive solliciter des soins médicaux, tandis que 20 % des incidents ont fait en sorte que la victime a dû se reposer au lit. Comme en ce qui a trait à la gravité des blessures, il n'y avait aucune différence importante dans la proportion des incidents impliquant des hommes et des femmes sollicitant des soins médicaux ou demeurant au lit en raison de leur blessure (tableau 1).

Malgré le fait que de nombreuses blessures n'étaient pas suffisamment graves pour que la victime sollicite des soins médicaux, environ 4 victimes blessées sur 10 (39 %) ont eu de la difficulté à vaquer à leurs occupations quotidiennes pour l'ensemble ou la majeure partie de la journée. Dans l'ensemble, une plus grande proportion des incidents impliquant des femmes blessées ont fait en sorte que la victime a eu de la difficulté à vaquer à ses activités quotidiennes (46 %) comparativement aux incidents impliquant des hommes (33 %). Sur les incidents comportant des voies de fait, 40 % des femmes et 30 % des hommes ont vu leurs activités quotidiennes interrompues.

Un peu moins du tiers des incidents avec violence causant une blessure (31 %) ont entraîné la perte d'une journée d'activités quotidiennes, tandis que 27 % des incidents avec violence causant une blessure ont entraîné la perte de deux à trois jours. Une autre tranche de 7 % des incidents a entraîné la perte d'une semaine et une tranche supplémentaire de 18 % a fait en sorte que les victimes ont eu de la difficulté à vaquer à leurs occupations quotidiennes pendant plus de deux semaines, en raison de blessures, ce qui a causé un stress supplémentaire aux victimes et à leurs familles et ce qui a aggravé leur situation financière.

Parmi les incidents de violence où il n'y a pas eu de blessure, le cinquième a donné lieu à des interruptions des activités quotidiennes. Une forte proportion de ces interruptions ont duré une journée (43 %), suivie de deux à trois jours (18 %).

Coûts économiques des incidents avec violence et des incidents sans violence

Les pertes économiques personnelles encourues en raison de la victimisation peuvent consister en plusieurs types différents de dépenses, y compris les pertes financières directes, les pertes de biens, les dommages aux biens, les frais médicaux, les pertes de salaire en raison de l'absence liée à la victimisation, les fonds consacrés à l'achat de serrures et de systèmes de sécurité ainsi que les coûts de thérapie à long terme nécessaire pour le traitement des séquelles émotionnelles et psychologiques de la victimisation.

Les réclamations d'assurance compensent le coût total des pertes liées aux ménages et aux biens

Afin de saisir les coûts financiers des incidents liés aux ménages et aux biens, on a demandé aux répondants d'indiquer la valeur en dollars des articles volés ou endommagés au cours de l'incident subi pendant la période de 12 mois précédente. En général, plus de 8 incidents sur 10 ont entraîné des pertes. La majorité des incidents ont entraîné des pertes de moins de 500 \$ (60 %) tandis que pour 15 % des incidents reliés aux ménages et aux biens, des pertes de plus de 1 000 \$ ont été déclarées (figure 1).

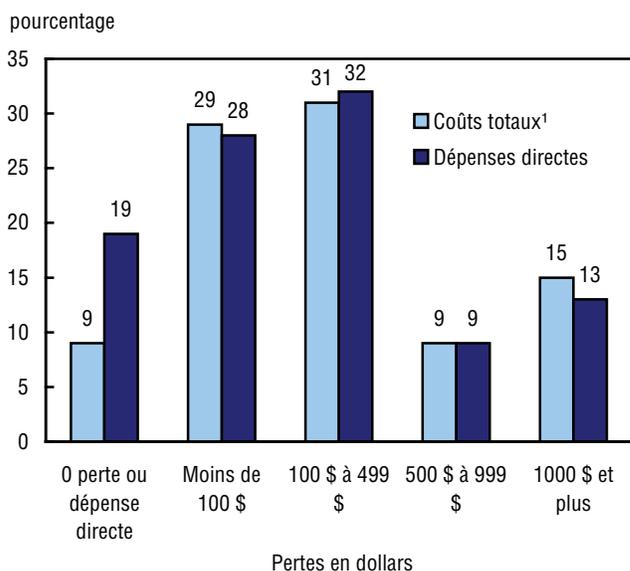
Dans l'ensemble, la proportion des incidents liés aux ménages ou aux biens n'ayant donné lieu à aucune dépense a doublé (de 9 % à 19 %), compte tenu des fonds obtenus au moyen de l'indemnisation (figure 1).

Sur ces incidents, dans les cas où le répondant était assuré et avait présenté une réclamation (19 % des incidents liés aux ménages ou aux biens), dans plus de sept incidents sur dix, la victime a reçu une indemnité pécuniaire (72 %).

En plus des pertes directes, les incidents liés aux biens et aux ménages sont aussi coûteux lorsqu'on considère le temps perdu pour remplacer les biens endommagés ou volés ou pour attendre des agents gestionnaire ou d'assurance. Plus de six incidents liés aux biens et aux ménages sur dix ont donné lieu à l'interruption des activités quotidiennes de plus de six heures des victimes.

Figure 1

Le coût total des incidents liés à la victimisation des ménages et de la propriété personnelle est le plus souvent inférieur à 500 \$, 2004



1. Comprend les dépenses directes.

Notes : Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens personnels, le vol de biens du ménage et le vandalisme, comprend aussi les tentatives. Le pourcentage représente les incidents de victimisation des ménages et de la propriété personnelle. En raison de l'exclusion des réponses où le répondant ne savait pas ou refusait de répondre, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Un pourcentage plus élevé de ces incidents sans violence a fait perdre aux victimes une journée d'activité normale (38 %), tandis que 18 % des incidents ont causé une interruption de deux jours et une tranche supplémentaire de 12 % des incidents a donné lieu à une interruption de trois jours.

Coûts sociaux de la satisfaction des besoins des victimes

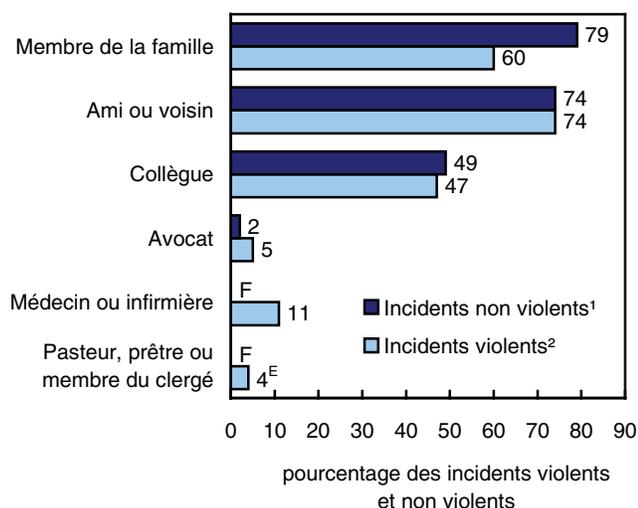
Le coût de la victimisation est non seulement ressenti par les victimes et les membres de leur famille immédiate, mais par toute la société. De nombreuses victimes estiment qu'il est difficile de vaquer à leurs activités quotidiennes et que leur contribution à la société peut être réduite, ce qui donne lieu à une perte sociale plus large. Les amis et les membres de la famille de la victime peuvent également être affectés par la victimisation et peuvent ne pas être en mesure de participer pleinement à leurs activités quotidiennes. De plus, il y a des coûts sociaux supplémentaires pour l'aide aux victimes et à leur famille concernant les répercussions de la criminalité. Les coûts combinés des services aux victimes, de la prévention du crime et du traitement des délinquants constituent certains des coûts financiers assumés par la société (voir les encadrés 2 et 3 pour des renseignements supplémentaires sur la mesure des coûts sociaux de la criminalité).

Les victimes comptent sur des systèmes de soutien non officiels

Les victimes peuvent solliciter de l'aide de mécanismes de soutien officiels et non officiels pour les aider à faire face à leur victimisation. Parmi les services non officiels, se trouvent les gens

Figure 2

Les victimes de crime sont plus susceptibles de se tourner vers un membre de la famille ou un ami, 2004



^E à utiliser avec prudence

^F trop peu fiable pour être publié

1. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules, le vol de biens du ménage, le vol de biens personnels et le vandalisme. Comprend les tentatives.

2. Comprend le vol qualifié, les tentatives de vol qualifié, les voies de fait, l'agression sexuelle. Exclut la violence conjugale.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

auprès desquels les victimes peuvent solliciter des conseils ou à qui ils peuvent parler de leur expérience, tandis qu'un système de soutien officiel est un organisme conçu précisément pour combler les besoins des victimes, comme les refuges, les thérapeutes, les organismes de services aux victimes et les centres de crise.

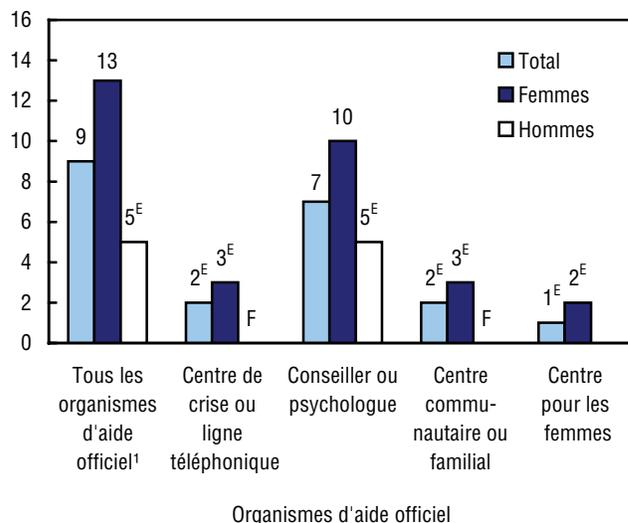
Dans l'ensemble, les systèmes de soutien non officiels ont été utilisés plus fréquemment que les systèmes officiels. Dans huit incidents sans violence sur dix, les victimes ont fait appel à un membre de leur famille, tandis que cela a été le cas dans six incidents avec violence sur dix. Bien que les victimes puissent faire appel à des services professionnels pour faire face à leur victimisation, elles peuvent également parler à des professionnels de manière informelle pour comprendre comment elles peuvent être aidées. Dans un peu plus du dixième (11 %) des incidents avec violence, les victimes se sont adressées à un médecin ou à une infirmière, tandis qu'elles ont consulté un avocat dans 5 % des incidents avec violence (figure 2).

Les services de soutien officiels ont aussi été utilisés par les victimes d'incidents avec violence, mais moins fréquemment par rapport aux mécanismes de soutien non officiels. Dans l'ensemble, les incidents avec violence impliquant une femme victime (13 %) étaient plus susceptibles de donner lieu à l'utilisation de services

Figure 3

En général, les femmes victimes d'incidents violents sont plus susceptibles que les hommes d'utiliser un organisme d'aide officiel, 2004

pourcentage des incidents violents



^E à utiliser avec prudence

^F trop peu fiable pour être publié

1. Comprend les centres pour les hommes ou groupes de soutien, les centres pour les personnes âgées, les centres pour les femmes, les centres communautaires ou familiaux, les centres de crise ou de ligne téléphoniques et les conseillers ou psychologues.

Notes : Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules, le vol de biens du ménage, le vol de biens personnels et le vandalisme. Comprend les tentatives. En raison de l'exclusion des réponses où le répondant ne savait pas ou refusait de répondre, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

officiels que les incidents avec violence impliquant un homme victime (5 %^E). Dans un peu moins du dixième des incidents avec violence impliquant une femme victime, on a fait appel à des conseillers et à des psychologues. Dans un autre 3 % des incidents, les services d'un centre de crise, d'une ligne d'urgence ou d'un centre communautaire/familial (3 %^F chacun) ont été utilisés par les femmes victimes de violence (figure 3).

Encadré 2 : Suivre les coûts liés à la criminalité

Une étude du coût total de la victimisation sur les plans économique et financier n'a jamais été menée au Canada. Une étude détaillée qui analyserait tous les coûts de la victimisation devrait comporter des mesures des pertes de biens et des dommages à des biens, des frais médicaux engagés pendant l'affaire elle-même, des coûts associés aux séquelles émotives/psychologiques à long terme, des coûts de la prévention, des coûts pour le système de justice pénale lui-même, et des coûts secondaires reliés aux répercussions sur la famille et les amis de la victime. Une étude aussi détaillée serait un processus exhaustif. Plusieurs études ont été effectuées jusqu'ici pour obtenir des coûts partiels de la victimisation, dont les suivants :

- Selon les données recueillies au moyen des enquêtes de Statistique Canada, on estime que les sommes totales consacrées à l'administration des services policiers, des tribunaux, de l'aide juridique, des poursuites et des services correctionnels pour adultes se sont élevées à plus de 12 milliards de dollars en 2002-2003. Ce total se traduit par 399 \$ par Canadien. La majeure partie du financement a été consacrée aux services policiers (61 %), suivis par les services correctionnels pour adultes (22 %), les tribunaux (9 %), l'aide juridique (5 %) et les poursuites criminelles (3 %) (Kong, 2005).
- Dans une étude de 2004, des chercheurs canadiens ont tenté d'établir un calculateur monétaire pour le coût de la criminalité en prenant en considération le coût de la douleur et de la souffrance liés à la criminalité au Canada au moyen de modèles économiques fondés sur : le nombre d'incidents (par type de crime), la proportion des victimes inquiètes au sujet de leur sécurité, et la valeur de la détresse mentale perçue et réelle causée par le fait d'être victime d'un crime. À l'aide des données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (programme DUC, 1999) et de l'Enquête sociale générale 1999, l'étude a estimé que le coût de la douleur et de la souffrance pour tous les crimes en fonction des données tirées de l'ESG 1999 se situait à près de 36 milliards de dollars (Leung, 2004).
- Bowlus et autres., (2003) ont récemment examiné les coûts économiques de la violence faite aux enfants au Canada à l'aide de données tirées de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants, de l'Enquête sur la santé des ontariens, supplément à l'enquête sur la santé mentale, 1990 et du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (pour 1998), fondé sur les incidents. Ils ont obtenu une estimation de 15,7 milliards de dollars. Selon cette étude, les victimes subissent d'importants fardeaux personnels et financiers liés à la violence (15 % de l'estimation totale des coûts). Parmi les coûts personnels énumérés, on retrouve les coûts liés aux procédures judiciaires et à la thérapie (prestation de conseils et médicaments). Les chercheurs ont souligné que le coût le plus élevé (70 % du total) a été encouru par les survivants adultes de violence envers les enfants en raison de revenus d'emploi perdus. Ils ont souligné que les victimes de violence envers les enfants ont eu des problèmes de comportement et d'apprentissage, ce qui a donné lieu à des niveaux plus faibles de scolarité, de sorte que les victimes ont été incapables d'obtenir un emploi ou que leur niveau d'emploi était assez faible. Les chercheurs ont déclaré que les répercussions à long terme de la violence pouvaient mener à des taux élevés d'absentéisme et de dépendance (Bowlus, et autres, 2003).

Encadré 3 : Résultats de l'Enquête sur les maisons d'hébergement et de l'Enquête sur les services aux victimes

À l'heure actuelle, Statistique Canada mesure les services offerts pour les victimes au moyen de deux enquêtes : l'Enquête sur les maisons d'hébergement et l'Enquête sur les services aux victimes. Les résultats de ces enquêtes examinent le nombre de clients desservis lors d'un « jour de l'instantané » donné et fournissent un profil de leurs besoins. Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement (2003-2004), entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, les admissions annuelles ont totalisé un peu plus de 52 000 femmes et 36 000 enfants. La majorité des femmes qui utilisent des refuges le font pour échapper à la violence conjugale (Taylor-Butts, 2005). Les coûts liés à l'exploitation des refuges au Canada représentent plus de 210 millions de dollars (Code, 2003).

Selon l'Enquête sur les services aux victimes, plus de 4 000 victimes ont été desservies par des organismes de services relevant d'un système établi, de la communauté, de la police et des tribunaux en 2003-2004. Les trois quarts des victimes étaient des victimes de crimes avec violence, tandis que 22 % étaient des victimes de crimes liés aux biens et d'incidents non criminels (c.-à-d. des tentatives de suicide ou des accidents de la route) (Kong, 2004).

Selon les résultats de l'Enquête sur les services aux victimes, parmi les huit programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels qui ont répondu à l'enquête, un total de 70,6 millions de dollars a été versé aux victimes à titre d'indemnité, la somme la plus importante étant versée à titre d'indemnité pour perte de salaire (42 %) (Kong, 2004).

Séquelles émotives et psychologiques de la criminalité

Être victime d'un crime peut faire naître une vaste gamme d'émotions qui peuvent être affectées par la gravité du crime, le sexe de la victime et la victimisation antérieure. L'Enquête sociale générale 2004 a demandé aux répondants de décrire leurs réactions émotives à leur victimisation. La majorité des répondants ont déclaré une forme ou une autre de réactions émotives (78 %), tandis qu'une minorité (21 %) a déclaré que l'incident ne les avait pas beaucoup affectés. Une analyse approfondie a démontré que la proportion de répondants qui ont déclaré que leur victimisation ne les avait pas beaucoup affectés était plus importante parmi les incidents sans violence (26 %) comparativement aux incidents avec violence (19 %).

Dans l'ensemble, une proportion plus importante de victimes d'incidents sans violence ont éprouvé de la colère (41 %) comparativement aux victimes d'incidents avec violence (32 %). Peu importe le type d'incident, le cinquième des victimes étaient bouleversées, confuses et/ou frustrées. Différence importante entre les incidents avec violence et sans violence, la proportion de victimes rendues craintives ou traumatisées; presque un cinquième des incidents avec violence a rendu les victimes craintives et un dixième les a rendues traumatisées. Comparativement, la crainte et le traumatisme ont été exprimés dans moins du dixième des incidents sans violence¹.

1. Le total surpasse 100 % en raison de réponses multiples.

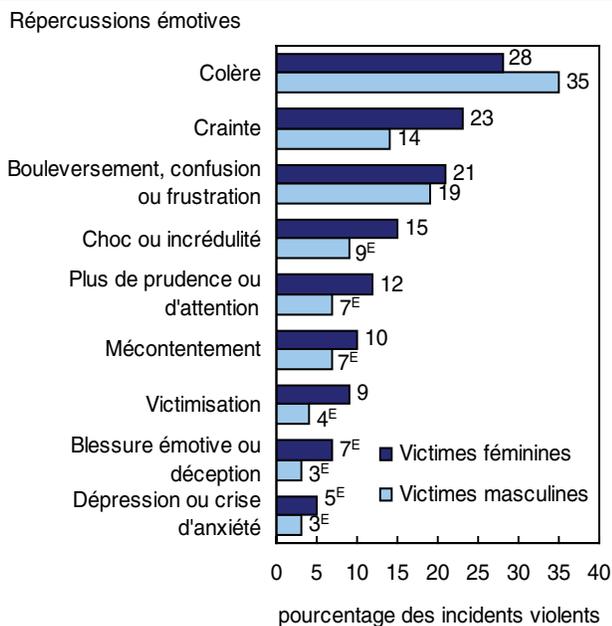
Ces résultats reflètent les recherches antérieures, qui ont constaté que la colère et la crainte figuraient parmi les réactions émotionnelles les plus courantes à la victimisation. Greenberg et Ruback ont constaté que la colère était plus susceptible de se manifester parmi les victimes de crimes liés aux biens, tandis que les niveaux plus élevés de craintes se sont fait sentir parmi les victimes de crimes avec violence (Greenberg et Ruback, 1992).

Les femmes sont plus susceptibles d'être affectées émotionnellement par la violence que les hommes

Les résultats de l'ESG indiquent que les réactions émotionnelles aux incidents avec violence diffèrent selon le sexe de la victime. Dans le tiers des incidents avec violence contre un homme victime, les répondants ont déclaré qu'ils n'avaient pas été affectés émotionnellement par l'incident (33 %), comparativement à 18 % des incidents avec violence impliquant une femme victime. Les hommes étaient plus susceptibles de manifester de la colère (35 %) que les femmes (28 %), tandis que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être craintives (23 % contre 14 %), traumatisées (15 % contre 9 %^E), prudentes et conscientes (12 % contre 7 %^E) et de se sentir victimisées (9 % contre 4 %^E) (figure 4)².

Figure 4

Les femmes victimes d'incidents de violence ressentent de la colère, de la crainte et de la confusion, 2004



^E à utiliser avec prudence

Notes : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut dépasser 100. Comprend le vol par infraction, les tentatives de vol par infraction, les voies de fait et l'agression sexuelle. Exclut tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

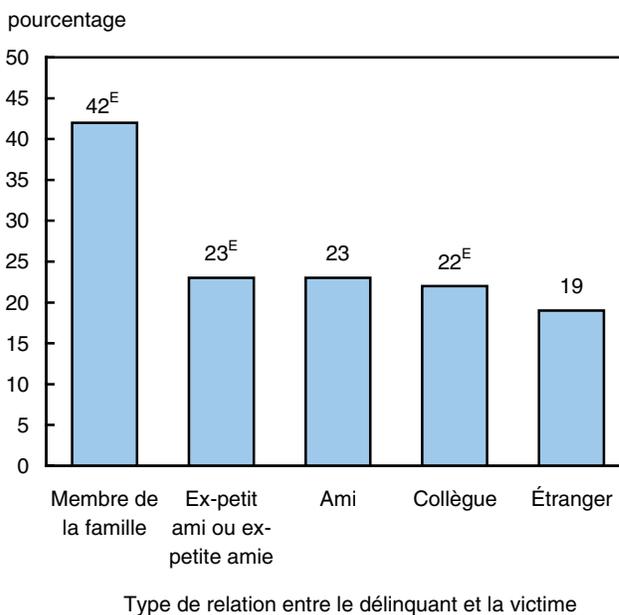
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

La proportion de répondants faisant état de confusion et de frustration est la plus élevée parmi les victimes de violence familiale

Un autre facteur rattaché au niveau d'impact émotionnel est le degré de familiarité entre la victime et le délinquant. Pour ce qui est des incidents avec violence, les personnes qui ont été victimisées par un membre de la famille étaient plus susceptibles de se déclarer bouleversées et confuses (42 %^E) comparativement aux victimes qui avaient été agressées par un étranger (19 %) ou par un ami (23 %) (figure 5). Une personne victimisée par un membre de la famille aura plus de difficulté à éviter le délinquant et à signaler l'infraction.

Figure 5

Les victimes de violence familiale sont plus susceptibles d'être bouleversées, confuses ou frustrées que toute autre victime, 2004



^E à utiliser avec prudence

Note : Le pourcentage représente les victimes bouleversées, confuses ou frustrées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Le tiers des victimes d'un crime avec violence déclarent éprouver des troubles du sommeil

Parmi les autres séquelles de la victimisation, on peut retrouver les troubles du sommeil, possiblement causés par des niveaux de stress accrus, la crainte, la dépression et/ou l'angoisse. Selon l'ESG, moins du cinquième des non-victimes ont déclaré éprouver des troubles du sommeil tandis que cela était le cas pour le tiers des victimes de crimes avec violence. Un plus grand

^E à utiliser avec prudence

2. Le total surpasse 100 % en raison de réponses multiples.

pourcentage des victimes d'incidents avec violence (14 %) ont pris des médicaments afin de traiter leurs troubles du sommeil que les non-victimes (9 %) (tableau 2)³.

Les femmes victimes de crimes avec violence étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer éprouver des troubles du sommeil. Presque quatre femmes victimes de crimes avec violence sur dix ont déclaré éprouver des troubles du sommeil comparativement à un peu plus du quart des hommes, tandis qu'une proportion beaucoup plus faible de non-victimes ont déclaré éprouver de tels problèmes (20 % des femmes et 14 % des hommes).

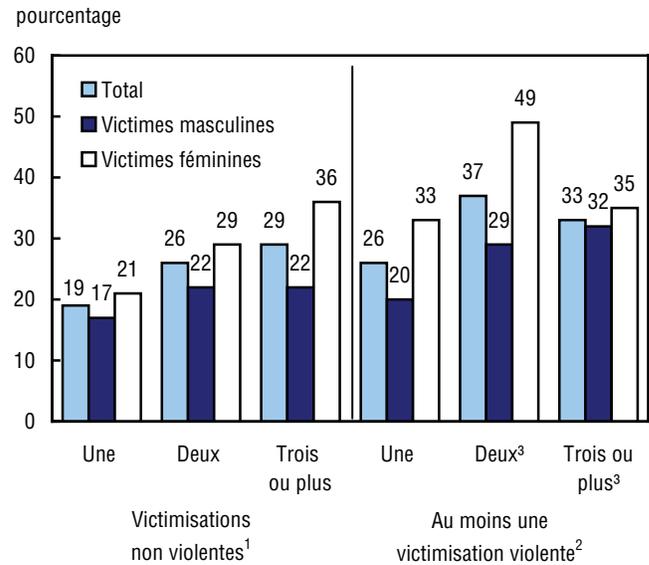
On a constaté qu'en plus de la gravité de l'incident, le fait d'être victimisé à plusieurs reprises était lié à la déclaration de troubles du sommeil. Dans l'ensemble, moins du cinquième des victimes d'un seul crime sans violence ont déclaré éprouver des troubles du sommeil tandis que cela était le cas pour plus du quart des personnes qui avaient été victimisées sans violence à plusieurs reprises.

L'expérience de victimisation multiple semble affecter les femmes victimes tandis que cela semble avoir de faibles répercussions chez les hommes victimes. Un peu plus du cinquième des femmes victimes (21 %) qui avaient subi un seul incident sans violence ont déclaré éprouver des troubles du sommeil tandis que cela était le cas pour plus du tiers des femmes qui avaient subi trois incidents ou plus liés aux ménages ou aux biens (36 %).

La tendance à éprouver des troubles du sommeil parmi les victimes de multiples incidents avec violence est assez différente de ce qu'on constate parmi les victimes de multiples crimes sans violence. Un peu plus du quart des victimes d'un seul incident de violence ont déclaré éprouver des troubles du sommeil, tandis que cela était le cas pour plus du tiers des personnes victimisées à deux reprises (37 %). On pourrait s'attendre à ce que des troubles du sommeil soient déclarés dans un pourcentage plus important parmi les victimes de trois incidents avec violence ou plus, mais cela n'était pas le cas (figure 6).

Figure 6

Une plus forte proportion de victimes de violence déclarent avoir eu des troubles de sommeil au cours du dernier mois, 2004



1. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules, le vol de biens du ménage, le vol de biens personnels et le vandalisme. Comprend aussi les tentatives.
2. Comprend le vol par infraction, les tentatives de vol par infraction, les voies de fait et l'agression sexuelle. Exclut tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.
3. De la victimisation violente réitérée, au moins un incident est de nature violente tandis que les victimisations subséquentes peuvent être de nature violente ou non.

Note : Le pourcentage représente des victimes qui ont des troubles de sommeil.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Encadré 4 : Séquelles psychologiques à long terme de la victimisation

La saisie des séquelles psychologiques à long terme de la victimisation n'était pas l'objectif de l'ESG. Toutefois, des recherches menées aux États-Unis ont suivi un groupe de plus de 12 000 victimes de crimes contre les biens et de crimes avec violence au cours d'une période de 5 ans. On a constaté que les victimes de crimes avec violence dans les recherches menées aux États-Unis étaient 2,5 fois plus susceptibles de signaler souffrir de dépression que les non-victimes, et plus de 1,5 fois plus susceptible de signaler souffrir d'hostilité et/ou d'angoisse. Les victimes de crimes liés aux biens étaient 1,5 fois plus susceptibles que les non-victimes de signaler souffrir de dépression après une période de cinq ans. L'analyse a tenu compte des variables démographiques de même que des différences psychologiques antérieures parmi les répondants (Norris et autres, 1997).

3. Toutefois, il faut souligner qu'on n'a pas demandé aux victimes si leurs troubles du sommeil étaient directement liés à leur victimisation. Néanmoins, la comparaison de l'incidence de troubles du sommeil chez les non-victimes et les victimes peut mettre en évidence les problèmes de santé liés à la victimisation.

Encadré 5 : Répercussions et conséquences de la violence conjugale

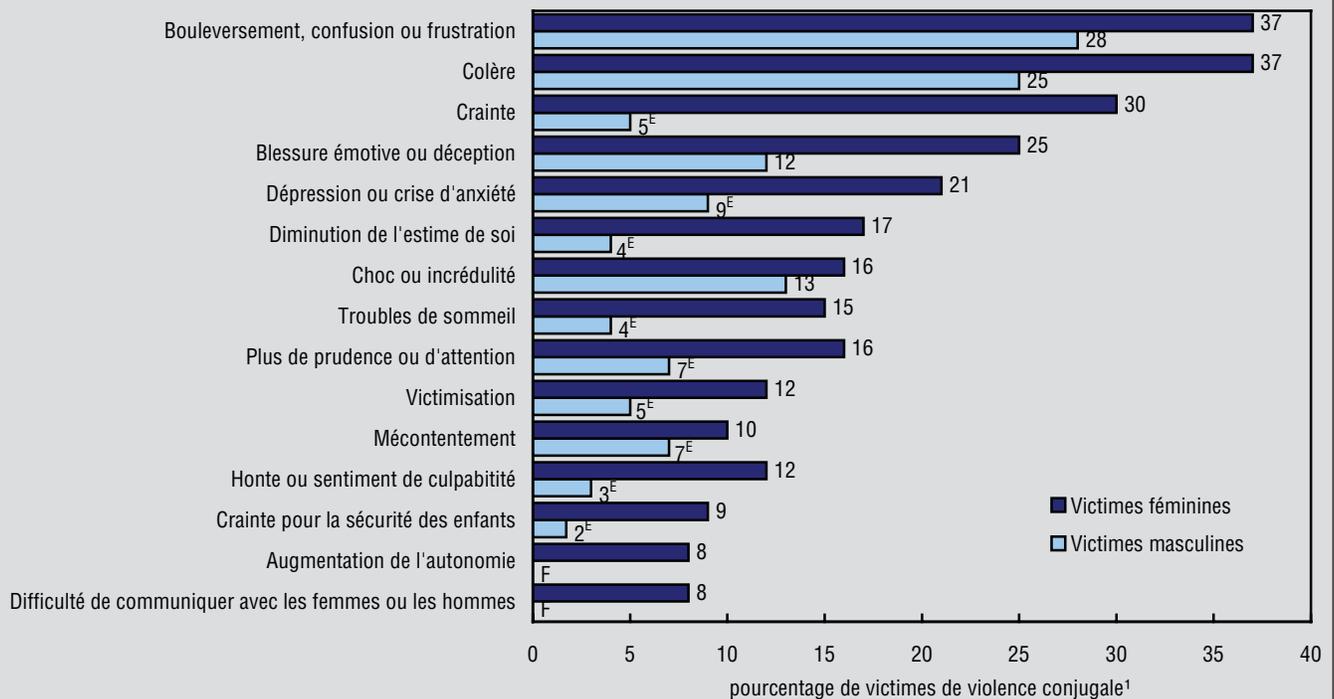
L'Enquête sociale générale a recueilli des données sur la nature et la prédominance de la violence conjugale qui s'est produite au cours de la période de cinq ans précédente parmi les personnes qui se trouvaient à ce moment-là ou antérieurement dans une relation conjugale. Selon les résultats de l'ESG, les victimes de violence conjugale ont subi de nombreux types de blessures, y compris des ecchymoses (92 %), des coupures (40 %) et des fractures (7 %^E). On a constaté que les femmes victimes (44 %) de violence conjugale étaient plus susceptibles

de subir des blessures que les hommes victimes (19 %). En plus des répercussions physiques de la violence conjugale, la plupart des victimes ont déclaré avoir subi des répercussions psychologiques/émotionnelles. Une minorité de femmes victimes ont déclaré que l'expérience avait eu peu d'effets sur elles, voire aucun effet (6 % des femmes et 30 % des hommes victimes), tandis que plus du tiers ont déclaré se sentir bouleversés et/ou confus ou en colère (37 %). Une plus grande proportion de femmes victimes (30 %) ont déclaré qu'elles éprouvaient de la crainte comparativement aux hommes victimes (5 %^E) et le cinquième des femmes victimes ont subi de la dépression et/ou des crises d'angoisse en raison de la violence (Mihorean, 2005).

^E à utiliser avec prudence

Figure 7

Les conséquences émotives de la violence conjugale



^E à utiliser avec prudence

^F trop peu fiable pour être publié

1. Comprend les femmes et les hommes qui ont été victimes de violence aux mains de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq dernières années.

Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut dépasser 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Perception de la criminalité et de la sécurité personnelle

La perception de la criminalité dans le quartier varie par type de victimisation

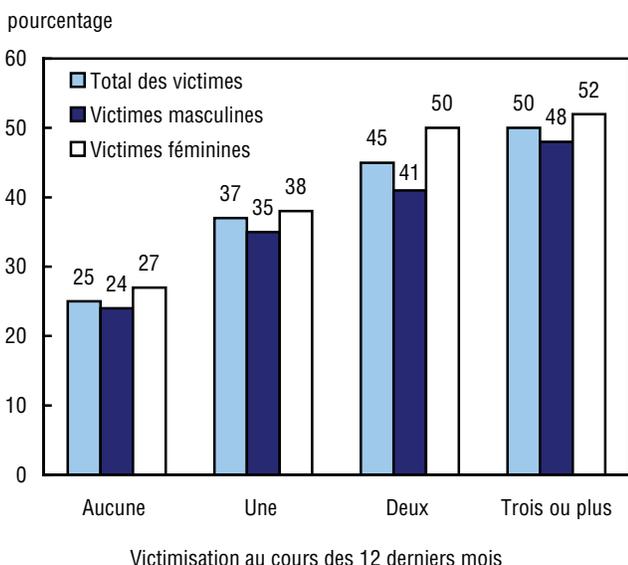
Être victime d'un crime peut amener une personne à mettre en doute la sécurité globale de son environnement et son niveau de confiance relativement à son voisinage ou à son lieu de travail. Selon l'ESG, les personnes qui avaient subi une forme de victimisation, en tant que victimes ou que témoins d'un crime, étaient plus susceptibles de percevoir une augmentation du niveau de criminalité du quartier par rapport aux répondants qui n'avaient subi ni vu aucun crime (tableau 3).

La victimisation multiple peut affecter la perception d'une augmentation du niveau de criminalité du quartier. Plus du tiers des victimes d'un seul crime avec violence estimaient que la criminalité avait augmenté tandis que la moitié des victimes qui avaient été victimisées à trois reprises ou plus étaient du même avis (figure 8).

Le fait d'être une victime amène les personnes à percevoir que le crime dans leur voisinage est plus élevé que le crime dans d'autres parties du pays. Environ 18 % des personnes qui avaient été victimisées avec violence percevaient que la criminalité était plus élevée dans leur quartier par rapport à d'autres régions du Canada, tandis que cela était le cas pour 13 % des victimes d'incidents sans violence, pour 11 % des témoins d'un crime et pour 6 % des non-victimes (tableau 3).

Figure 8

Les victimes de victimisation réitérée sont plus susceptibles de percevoir une augmentation de la criminalité dans leur quartier, 2004



Notes : Comprend le vol par infraction, les tentatives de vol par infraction, les voies de fait, l'agression sexuelle, l'introduction par effraction, les tentatives d'introduction par effraction, le vol de véhicules, les tentatives de vol de véhicules, le vol de biens du ménage, les tentatives de vol de biens du ménage, le vol de biens personnels, les tentatives de vol de biens personnels et le vandalisme. Le pourcentage représente les répondants qui perçoivent une augmentation de la criminalité dans le quartier.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Variation des niveaux de craintes parmi les victimes et les non-victimes

En plus des différences de perception du niveau de criminalité du quartier, les victimes et les non-victimes avaient également des niveaux de crainte différents. De façon générale, les non-victimes se sentaient davantage en sécurité que les victimes (tableau 4). Sur les personnes qui marchaient seules le soir, 46 % des non-victimes ont déclaré se sentir très en sécurité, tandis que le chiffre pour les victimes d'incidents avec violence s'établissait à 37 %⁴. Les résultats indiquent également qu'il y a des différences entre les hommes et les femmes relativement au sentiment de sécurité. Sur les répondants qui n'avaient pas été victimisés, le tiers des femmes (32 %) ont déclaré se sentir très en sécurité lorsqu'elles marchent seules le soir, tandis que cela était le cas pour plus de la moitié des hommes (57 %). Parmi les personnes qui ont été victimisées avec violence, la proportion de femmes déclarant se sentir très en sécurité lorsqu'elles marchent seules le soir s'établissait à 18 %, ce qui est inférieur à la moitié de la proportion déclarée parmi les hommes victimes d'incidents avec violence (49 %), ce qui illustre un niveau accru de crainte parmi les femmes victimes d'incidents avec violence (tableau 4).

Lorsqu'on leur a demandé d'exprimer leur sentiment concernant le fait de se trouver seules à la maison le soir ou la nuit, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer se sentir

assez inquiètes. Parmi les non-victimes, 21 % des femmes et 10 % des hommes ont déclaré se sentir assez inquiets. Ces proportions augmentaient pour s'établir à 33 % parmi les femmes victimes et à 17 % parmi les hommes victimes d'un crime avec violence (tableau 4)⁵.

Lorsqu'on a demandé aux répondants comment ils se sentaient lorsqu'ils utilisent le transport public seuls le soir⁶, les femmes étaient plus susceptibles de déclarer se sentir assez inquiètes par cette activité. Quarante-sept pour cent des femmes non-victimes comparativement à 23 % des hommes non-victimes ont déclaré se sentir assez inquiets. La proportion déclarant se sentir assez inquiets était plus importante chez les répondants en présence d'un historique de victimisation avec violence (54 % des femmes et 33 % des hommes) ou de victimisation sans violence (56 % des femmes et 31 % des hommes) (tableau 4).

Mesures de protection

Les gens utilisent souvent diverses stratégies pour se protéger et protéger leurs biens. Ces comportements varient d'une personne à l'autre et peuvent être affectés par la victimisation antérieure, d'elles-mêmes ou de personnes qu'elles connaissent. Les résultats de l'ESG indiquent que l'adoption d'un comportement de prévention est influencée par l'historique de victimisation⁷.

Les types de mesure de protection que les victimes et non-victimes ont pris au cours de la période de 12 mois précédente étaient très semblables, en ordre décroissant des réponses les plus courantes : changer ses habitudes ou éviter certains endroits, installer de nouvelles serrures ou barres de sécurité et installer des systèmes antivol ou des détecteurs de mouvement. Très peu de personne, victime ou non-victime ont déclaré utiliser la forme de mesure de protection la plus extrême, soit obtenir un fusil.

Une plus grande proportion de victimes de crime avec violence utilisent des mesures de protection que les non-victimes

Même si leurs choix préférés de mesures de protection étaient semblables, la probabilité d'utiliser ces mesures variait grandement entre les victimes et les non-victimes. Une plus grande proportion de victimes d'incidents avec violence (52 %) ont déclaré qu'elles avaient modifié leurs habitudes ou évité certains endroits, comparativement aux victimes d'incidents sans violence (39 %), aux témoins d'un crime (32 %) ou aux non-victimes (19 %). Un peu moins du tiers des victimes d'un incident avec violence (30 %) ont installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité comparativement à un dixième des non-victimes. De plus, une plus grande proportion de victimes d'un incident sans violence ou les témoins d'un crime ont déclaré utiliser des mesures de protection que les non-victimes (tableau 5).

Quant à l'adoption de mesures de protection plus extrêmes, comparativement aux non-victimes, une plus grande proportion de victimes d'un incident avec violence ont changé de résidence,

4. En fonction des réponses de gens qui marchent seuls le soir.
 5. En fonction des réponses des gens qui sont seuls à la maison le soir ou la nuit.
 6. En fonction des réponses des gens qui utilisent le transport public seuls le soir.
 7. Le lecteur doit toutefois noter que les répondants ont déclaré des mesures qu'ils avaient prises au cours de la période de 12 mois précédente mais n'ont pas indiqué si ces mesures ont été mises en oeuvre avant ou après leur victimisation.

déménagé ou ont suivi un cours d'autodéfense; cependant, ces mesures ont été déclarées moins souvent.

Les différences étaient également évidentes dans la proportion d'hommes et de femmes ayant déclaré sentir le besoin de changer leurs habitudes ou éviter certains endroits. Parmi les victimes d'incidents avec violence, plus de six femmes sur dix (62 %) ont modifié leurs activités quotidiennes, tandis que cela était le cas pour moins de la moitié des hommes victimes (44 %). Parmi les victimes d'incidents sans violence ou les témoins d'un crime, la différence entre les femmes et les hommes était moins importante. Quant aux autres mesures de protection, il n'y avait aucune différence statistiquement importante entre les femmes et les hommes.

La prise de mesures de protection augmente avec chaque victimisation

Le nombre de victimisations subies par une personne a un impact sur l'adoption de mesures de protection. Un peu moins de six répondants sur dix qui avaient été victimisés avec violence une fois (57 %) ont pris des mesures de protection tandis que cela était le cas pour une proportion plus grande de répondants qui

avaient été victimisés trois fois ou plus (75 %). De même, parmi les victimes de crimes sans violence, ceux qui avaient subi trois incidents ou plus (75 %) étaient plus susceptibles de déclarer avoir pris des mesures de protection que les victimes qui avaient subi un incident (50 %) (tableau 6)⁸.

La perception du système de justice par les victimes

En fonction de leur expérience avec le système judiciaire, les victimes peuvent avoir des opinions différentes du système judiciaire que les non-victimes. Qu'une victime signale ou non l'incident à la police, sa confiance et sa perception à l'égard de l'efficacité du processus judiciaire peuvent être affectées en fonction de son expérience.

8. L'enquête n'a pas demandé aux répondants d'indiquer si ces mesures avaient été prises avant ou après leur victimisation, mais le modèle de comportement global démontré par chaque groupe de victime indique une différence de comportement qui est fondé sur l'historique de victimisation, y compris le nombre et le type de victimisations subies au cours de la période de 12 mois précédente.

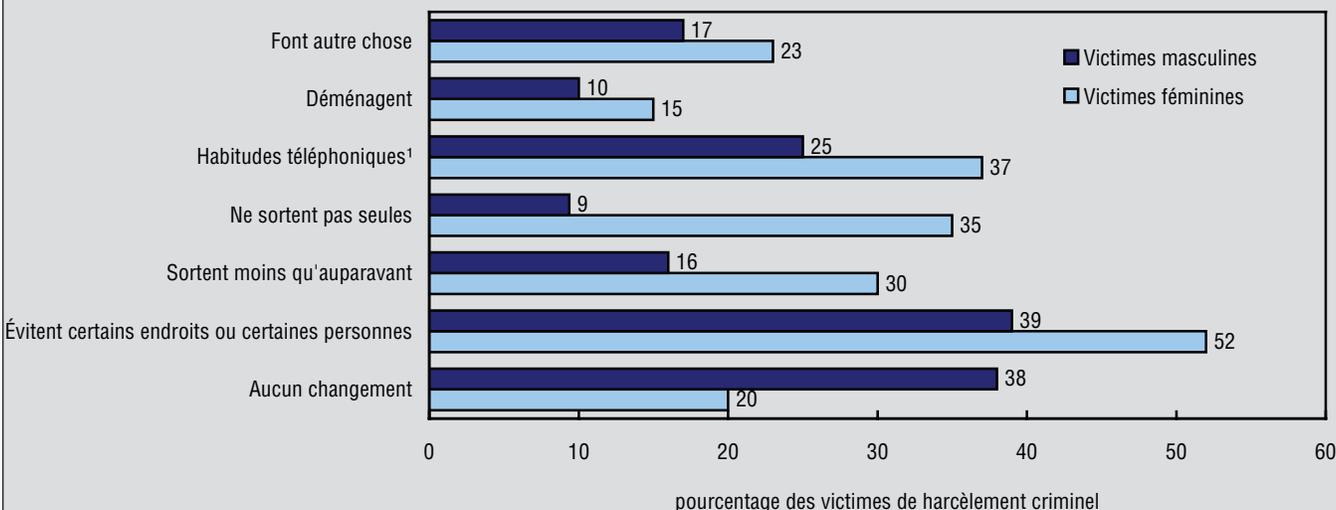
Encadré 6 Répercussions et conséquences du harcèlement criminel

L'Enquête sociale générale 2004 a mesuré la prédominance et la nature du harcèlement criminel et ses répercussions pour les victimes. Selon les résultats de l'ESG, 9 % des personnes âgées de plus de 15 ans avaient fait l'objet de harcèlement criminel au cours de la période précédente de cinq ans. La vaste majorité de ces victimes ont modifié leurs habitudes quotidiennes afin de faire face au stress d'être harcelé et de se protéger contre une rencontre avec le harceleur (80 % des femmes victimes et

62 % des hommes victimes). La modification de comportement la plus fréquemment signalée parmi les victimes était le fait d'éviter certains endroits et certaines personnes, suivie par l'usage de technologies téléphoniques de vérification préalable des appels. Plus du tiers des femmes victimes de harcèlement criminel (35 %) ont décidé de ne pas sortir seules, tandis que cela était le cas pour 9 % des hommes victimes. Pour 15 % des femmes victimes de harcèlement criminel et 10 % des hommes victimes, le déménagement a constitué la façon de régler leur victimisation.

Figure 9

Les victimes de harcèlement criminel modifient leurs habitudes afin de composer avec le stress, 2004



1. Obtiennent un numéro de téléphone confidentiel, ont recours à l'affichage, au filtrage ou au blocage des appels.

Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut dépasser 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

La victimisation antérieure influence la perception à l'égard de la police

De façon générale, les non-victimes estimaient que la police effectuait un bon travail. Environ deux tiers des non-victimes ont déclaré que la police était facile d'approche (67 %), garantissait la sécurité des citoyens (66 %), faisait respecter la loi (64 %) et traitait les gens équitablement (63 %). Par opposition, une proportion plus faible de victimes d'un incident avec violence, comparativement aux non-victimes, estimait que la police était facile d'approche (52 %), garantissait la sécurité des citoyens (49 %), faisait respecter la loi (43 %), et traitait les gens équitablement (43 %).

De même, les répondants qui avaient été victimes d'un incident sans violence ou avaient été témoins d'un crime étaient moins positifs dans leur attitude à l'égard de la police que les non-victimes, en dehors de la perception à l'égard de la police qui était facile d'approche. Le fait d'être victime d'un crime semble avoir un impact négatif sur la perception qu'a une personne de la police et de son efficacité (tableau 7).

La victimisation antérieure ne semble pas avoir d'impact sur la perception à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle, de la prison ou de la libération conditionnelle

Dans l'ensemble, quatre personnes sur dix ont déclaré que les tribunaux garantissaient à l'accusé un procès équitable. L'historique de victimisation n'avait aucun effet sur ces résultats. Lorsqu'on a demandé aux répondants si les tribunaux faisaient un bon travail dans le domaine de l'aide aux victimes, un cinquième des personnes a déclaré que les tribunaux avaient du succès. L'historique de victimisation n'avait aucun effet sur ces résultats.

On a également demandé aux répondants s'ils estimaient que le système carcéral supervisait et contrôlait bien les détenus. Peu importe leur historique de victimisation, seulement trois personnes sur dix étaient d'accord avec cet énoncé, tandis que moins du cinquième des personnes estimaient que le système carcéral aidait les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi.

Selon l'ESG 2004, moins d'un cinquième des personnes estimait que le système de libération conditionnelle faisait un bon travail dans le domaine de la supervision et de la libération des délinquants.

Conclusion

Les victimes d'un crime peuvent subir des blessures, des pertes financières ainsi que des séquelles émotionnelles et psychologiques, qui ont toutes des répercussions sur leur qualité de vie. Le type et la gravité du crime subi, de même que le nombre de victimisations peuvent influencer la mesure dans laquelle une personne est affectée. Les résultats de l'ESG 2004 illustrent que la perception par les victimes de leur quartier, de leur sécurité personnelle de même que du système policier est affectée par leur expérience de la victimisation antérieure. En outre, les données mettent en évidence le fait que peu importe leur expérience en tant que victimes, les femmes ont tendance à exprimer des niveaux plus élevés de craintes que les hommes. Lorsque les femmes sont victimes d'un crime, les répercussions sur leurs émotions, leur utilisation de mesures de prudence et de leur sentiment de sécurité semblent être d'une plus grande ampleur que les hommes.

Méthodes

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé pour la quatrième fois le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles précédents avaient été menés en 1988, 1993 et 1999. L'enquête vise à produire des estimations de la mesure dans laquelle les Canadiens sont victimes de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque associés à la victimisation et les taux de déclaration à la police, et à mesurer la crainte de la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Échantillonnage

L'échantillon de l'ESG de 2004 sur la victimisation comptait 24 000 ménages dans les provinces, qui ont été choisis selon la méthode de composition aléatoire (CA). Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans ou plus était choisie au hasard pour participer à l'enquête. L'utilisation du téléphone pour sélectionner l'échantillon et recueillir les données signifie que l'échantillon provincial de l'ESG en 2004 représentait seulement les 96 % de la population qui avaient le service téléphonique. Les ménages n'ayant pas de téléphone, ceux qui avaient seulement un téléphone cellulaire et les personnes vivant en établissement ont été exclus. Ensemble, ces groupes représentaient 4 % de la population cible, ce chiffre n'étant pas suffisamment important pour fausser les estimations. Le taux de réponse pour l'échantillon du cycle 18 de l'ESG était de 75 %.

Limites des données

Comme c'est le cas de toute enquête auprès des ménages, les données de l'ESG présentent certaines limites. Les résultats étant fondés sur un échantillon, ils sont sujets à des erreurs d'échantillonnage. Si la population entière était interrogée, les résultats pourraient être un peu différents. L'écart entre les estimations produites à partir de l'échantillon et les chiffres qu'on obtiendrait d'un compte entier est appelé « erreur d'échantillonnage de l'estimation ». Dans le présent profil, on emploie le coefficient de variation (CV) pour mesurer l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Une estimation dont le CV se situe entre 16,6 % et 33,3 % doit être utilisée avec prudence; dans ce cas, on emploie le symbole « E ».

L'Enquête sociale générale de 2004 a servi à recueillir des données sur la :

Victimisation avec violence

Agression sexuelle

- Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés.

Vol qualifié

- Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

Voies de fait

- Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.

Victimisation sans violence

Vol de biens personnels

- Vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.)

Victimisation des ménages

- Introduction par effraction, introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.

Vol de véhicules à moteur

- Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur de leurs pièces ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.

Vol de biens du ménage

- Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils ménagers.

Vandalisme

- Endommagement intentionnel de biens personnels ou du ménage.

Les non-victimes

La catégorie des non-victimes comprend tous les répondants qui n'ont pas subi de victimisation au cours des douze derniers mois, qui n'ont pas été en contact avec les services policiers et qui n'ont pas été témoins d'un crime. De plus, ils n'ont pas subi de la violence physique ou sexuelle par un partenaire, ex-partenaire, conjoint ou ex-conjoint. Finalement, ils n'ont pas été victimes de harcèlement criminel au cours des douze derniers mois.

Bibliographie

AuCoin, K. 2005. « Harcèlement criminel », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, publié sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Bowlus, Audra, et autres. 2002. Coûts et conséquence économiques des sévices infligés aux enfants au Canada, Ottawa, Commission du droit du Canada. Adresse électronique : www.lcc.gc.ca/fr/themes/mr/ica/mckenna/mckenna_toc.asp.

Code, Ruth. 2003. *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 4, « Juristat ».

Cottler, L.B., W.M. Compton, D. Mager, E.L. Spitznagel et A. Janca. 1992. « Posttraumatic stress disorder among substance users from the general population. » *American Journal of Psychiatry*, 149, p. 664 à 670.

Dixon, M., H. Reed, B. Rodger et L. Stone. 2006. « Crime Share ». *The Unequal impact of crime*. Institute for Public Policy Research.

Freedy, J.R., H.S. Resnick, D.G. Kilpatrick, B.S. Dansky et R.P. Tidwell. 1994. « The psychological adjustment of recent crime victims in the criminal justice system. » *Journal of Interpersonal Violence*, 9, p. 450 à 468.

Gannon, M., et A. Taylor-Butts. 2006. *L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime, 2004*, produit n° 85F0033MIF au catalogue n° 12 de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique ».

Gannon, M. 2005. *Enquête sociale générale sur la victimisation, cycle 18 : un aperçu des résultats*, produit n° 85-565 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Gannon, M., et K. Mihorean. 2005. *La victimisation criminelle au Canada, 2004*, produit n° 85-002-XPE au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Juristat ».

Greenberg, M., et R. Ruback. 1992. *After the crime: Victim decision making*. New York, Plenum Press.

Herman, J. 2003. « The mental health of crime victims: Impact of legal intervention. » *International Society for Traumatic Stress Studies*, p.159 à 166.

Kilpatrick, D. et R. Acierno. 2003. Mental health needs of crime victims: Epidemiology and outcomes. *International Society for Traumatic Stress Studies*, p. 119 à 132.

Kilpatrick, D., M. Litt et M. Williams. 1997. « Post-traumatic stress disorder in child witnesses to domestic violence. » *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 67, n° 4, p. 639 à 644.

Kong, R. 2004. *Les services aux victimes au Canada, 2002-2003*, produit n° 85-002-XPE, vol. 24, n° 11 au catalogue au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Juristat ».

Kong, R. et autres. 2005. *Indicateurs de justice pénale*, produit n° 85227-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Leung, Ambrose. 2004. *Le coût de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada*. La Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice, Canada.

Mihorean, K. 2005. « Tendances des actes de violence conjugale signalés par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, publié sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Norris, F., K. Kaniasty et P. Thompson. 1997. « The Psychological Consequences of Crime: findings from a longitudinal study », publié sous la direction de Davis C, Lurigio, A. et Wesley G. *Victims of Crime: Second Edition*, London, Sage.

Prairie Research Associates Inc. 2004. *Étude dans de nombreux sites sur les victimes de la criminalité et les spécialistes de la justice pénale partout au Canada*. La Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice, Canada.

Salston, M., et C. Figley. 2003. *Secondary traumatic stress effects of working with survivors of criminal victimization*. International Society for Traumatic Stress Studies. p. 167 à 714.

Shaw, M., et K. Peese. 2000. *Research on repeat victimization in Scotland: Final report*. Edinburgh: TSO.

Taylor-Butts, A. 2005. *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 3, « Juristat ».

Young, A. 2001. *Le rôle de la victime au sein du processus judiciaire : une analyse bibliographique — 1989 à 1999*, Ottawa, Centre de la politique concernant les victimes, Ministère de la Justice Canada, « Série de recherche sur les victimes d'actes criminels ».

Tableau 1

Conséquences physiques des incidents de violence, selon le sexe de la victime, 2004

	Total des incidents de violence					
	Total		Homme		Femme	
	nombre (milliers)	pourcentage	nombre (milliers)	pourcentage	nombre (milliers)	pourcentage
Total des incidents de violence	2 109	100	1 135	100	974	100
Blessures	532	25	310	27	222	23
Aucune blessure	1 545	73	802	71	743	76
Répercussions physiques des blessures						
Reçu des soins médicaux	129	24	72	23 ^E	57	26
Demeuré au lit	105	20	63	20 ^E	42	19 ^E
Difficulté à vaquer aux activités quotidiennes pour toute la journée ou une partie de la journée	206	39	103	33	103	46

^E à utiliser avec prudence

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 2

Pourcentage des répondants qui ont eu des troubles de sommeil, selon le type de victimisation et le sexe, 2004

	Aucune victimisation			Victimisation violente			Victimisation non violente			Témoin de crime		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
	pourcentage											
Troubles de sommeil au cours du mois précédent	17	14	20	32	28	37	22	19	25	19	17	23
Médicaments pris afin d'aider à ...												
Dormir	9	7	11	14	11	18	11	8	14	11	9 ^E	13 ^E
Se calmer	6	4	7	10	8	11	7	5	8	6	3 ^E	9 ^E
Être moins dépressif	4	3	6	10	7 ^E	14	7	4	9	5 ^E	F	9 ^E

^E à utiliser avec prudence

^F trop peu fiable pour être publié

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 3

Perception de la criminalité dans le quartier, selon le type de victimisation et le sexe, 2004

	Aucune victimisation			Victimisation violente			Victimisation non violente			Témoin de crime		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
	pourcentage											
Au cours des cinq années précédentes, est-ce que le taux de criminalité dans votre quartier ...												
S'est accru	25	24	26	42	39	46	40	38	42	35	34	37
A baissé	6	7	4	6	8 ^E	4 ^E	6	6	5	7 ^E	8 ^E	F
Est demeuré pareil	62	63	61	44	46	42	48	50	47	51	53	49
Ne sait pas ou refus	8	7	8	7	7 ^E	8 ^E	6	6	6	6 ^E	4 ^E	9 ^E
Si l'on compare votre quartier à d'autres collectivités au Canada, est-ce que le taux de criminalité dans votre quartier est...												
Plus élevé	6	6	6	18	18	17	13	14	12	11	11	9 ^E
Semblable	28	28	27	31	31	31	33	33	32	25	23	27
Plus bas	62	62	62	50	50	50	52	51	53	64	65	61
Ne sait pas ou refus	4	3	4	2 ^E	F	F	2	2	2 ^E	F	F	F

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 4

Sentiment de sécurité face au crime, selon le type de victimisation et le sexe, 2004

	Aucune victimisation			Victimisation violente			Victimisation non violente			Témoin de crime		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
nombre (milliers)												
Nombre total de répondants qui marchent seuls le soir	12 634	7 176	5 458	1 132	675	457	4 517	2 563	1 954	624	385	239
pourcentage												
Lorsque vous marchez seul le soir¹ est-ce que vous vous sentez...												
En sécurité	46	57	32	37	49	18	38	50	24	49	60	32
Raisonnement en sécurité	46	38	55	45	41	50	48	43	55	43	36	53
Quelque peu en sécurité	6	3	11	15	9	24	12	6	19	7	F	14 ^E
Très peu en sécurité	2	1	2	4 ^E	F	8 ^E	2	1 ^E	3 ^E	F	F	F
Ne sait pas ou refus	F	F	F	F	0	F	F	F	F	0	0	0
nombre (milliers)												
Nombre total de répondants qui demeurent seuls à la maison le soir ou la nuit	17 357	8 361	8 996	1 282	713	569	4 069	2 087	1 982	712	408	304
pourcentage												
Lorsque vous demeurez seul le soir ou la nuit² êtes-vous...												
Très inquiet	1	1 ^E	2	3 ^E	F	5 ^E	2	1 ^E	3	F	F	F
Quelque peu inquiet	16	10	21	24	17	33	23	15	32	15	9 ^E	24
Pas du tout inquiet	82	89	75	73	82	62	74	84	64	83	90	72
Ne sait pas ou refus	1 ^E	F	1 ^E	F	F	0	F	F	F	F	0	F
nombre (milliers)												
Nombre total de répondants qui ont utilisé seuls un transport en commun le soir	3 760	1 966	1 794	595	330	265	1 628	871	757	170	86	84
pourcentage												
Lorsque vous utilisez seul le transport en commun le soir¹ êtes-vous...												
Très inquiet	4	2 ^E	6	6 ^E	F	9 ^E	6	F	10	F	F	F
Quelque peu inquiet	35	23	47	42	33	54	43	31	56	33	24 ^E	43
Pas du tout inquiet	61	75	46	52	63	37	51	67	33	63	75	50
Ne sais pas ou refus	F	F	F	F	F	0	F	0	F	0	0	0

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Basé sur tous ceux qui ont répondu qu'ils s'engageaient dans de telles activités.

2. Basé sur tous ceux qui ont répondu qu'ils demeuraient à la maison en soirée ou la nuit.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 5

Mesures de protection qui ont été prises au cours des 12 derniers mois, selon le type de victimisation et le sexe, 2004

Mesures de protection	Aucune victimisation			Victimisation violente			Victimisation non violente			Témoïn de crime		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
	pourcentage											
Changer sa routine, ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits	19	16	23	52	44	62	39	33	45	32	29	37
Poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité	10	10	11	30	28	32	25	23	27	12	14	10 ^E
Installer un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements	8	8	9	16	16	15	17	17	16	14	14	14 ^E
Suivre un cours d'autodéfense	2	2	2	9	8	9	4	3	5	7 ^E	8 ^E	7 ^E
Se procurer un chien	2	1	2	6	5 ^E	7 ^E	3	3	4	3 ^E	F	F
Changer son numéro de téléphone	1	1	1	8	7 ^E	9	2	2 ^E	3	F	F	F
Déménager ou changer de résidence	1	1	1	6	4 ^E	8	2	2 ^E	2	F	F	F
Se procurer une arme à feu	F	F	F	F	F	0	F	F	F	F	F	0

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 6

Pourcentage des victimes d'incidents violents et non violents qui ont prises des mesures de protection au cours des 12 derniers mois, selon le nombre de victimisation et le sexe, 2004

Nombre de victimisations	Mesures de protection ¹					
	Victimes d'incidents violents			Victimes d'incidents non violents		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
	pourcentage					
Une	57	54	60	50	45	55
Deux	68	59	80	64	59	69
Trois et plus	75	69	82	75	71	78

1. Les mesures de protection prises au cours des 12 mois précédents afin de prévenir le crime incluent : changer ses activités journalières ou éviter certains endroits; poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité; installer un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements; suivre des cours d'autodéfense; changer son numéro de téléphone; se procurer un chien; se procurer une arme à feu; ou, déménager ou changer de résidence.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 7

Perception des répondants du système de justice pénale, selon le type de victimisation et le sexe, 2004

	Aucune victimisation			Victimisation violente			Victimisation non violente			Témoign de crime		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
	pourcentage											
Est-ce que le service de police local fait un bon travail à ...												
Appliquer les lois	64	63	64	43	41	46	51	50	53	58	54	63
Répondre rapidement aux appels	54	53	55	43	40	47	47	48	47	52	50	55
Être abordable	67	67	67	52	49	56	63	62	64	70	69	72
Fournir de l'information afin de réduire le crime	54	52	56	36	36	38	44	42	46	52	53	51
Assurer la sécurité des citoyens	66	66	65	49	50	48	53	54	52	58	55	62
Traiter les gens avec impartialité	63	64	62	43	44	40	53	54	52	57	58	56
Est-ce que les tribunaux de juridiction criminelle font un bon travail à ...												
Rendre justice rapidement	16	17	16	13	14	12	12	13	12	11	12 ^E	10 ^E
Venir en aide aux victimes	21	21	21	19	19	19	18	17	19	24	24	24
Déterminer si le prévenu est coupable	27	30	24	26	29	23	27	31	23	24	25	22
Assurer un procès équitable	44	49	39	42	46	38	47	51	42	44	48	39
Est-ce que le système carcéral fait un bon travail à ...												
Superviser et contrôler les prisonniers	30	33	28	33	32	34	31	33	29	34	37	29
Aider les prisonniers à devenir respectueux des lois	19	20	18	17	15	19	16	18	14	18	21	14
Est-ce que le régime de libération conditionnelle fait un bon travail à ...												
Libérer des délinquants où les chances de récidiver sont peu probables	17	18	15	18	19	18	16	19	14	18	18	18
Superviser les délinquants sous libération conditionnelle	15	17	14	17	18	16	13	15	11	13	13	13

^E à utiliser avec prudence

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, Ontario K1A 0T6 au 613-951-9023 ou au numéro sans frais 1-800-387-2231.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-X au catalogue

2004

- Vol. 24, n° 7 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001
- Vol. 24, n° 8 L'homicide au Canada, 2003
- Vol. 24, n° 9 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 11 Les services aux victimes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 12 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004

2005

- Vol. 25, n° 1 Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence
- Vol. 25, n° 2 Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004
- Vol. 25, n° 3 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004
- Vol. 25, n° 4 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004
- Vol. 25, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2004
- Vol. 25, n° 6 L'homicide au Canada, 2004
- Vol. 25, n° 7 La victimisation criminelle au Canada, 2004
- Vol. 25, n° 8 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2003-2004

2006

- Vol. 26, n° 1 Infractions contre l'administration de la justice, 1994-1995 à 2003-2004
- Vol. 26, n° 2 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2003-2004
- Vol. 26, n° 3 La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada
- Vol. 26, n° 4 Statistiques de la criminalité au Canada, 2005
- Vol. 26, n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2004-2005
- Vol. 26, n° 6 L'homicide au Canada, 2005
- Vol. 26, n° 7 Résultats des peines de probation et des condamnations avec sursis : une analyse des données de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 2003-2004 à 2004-2005